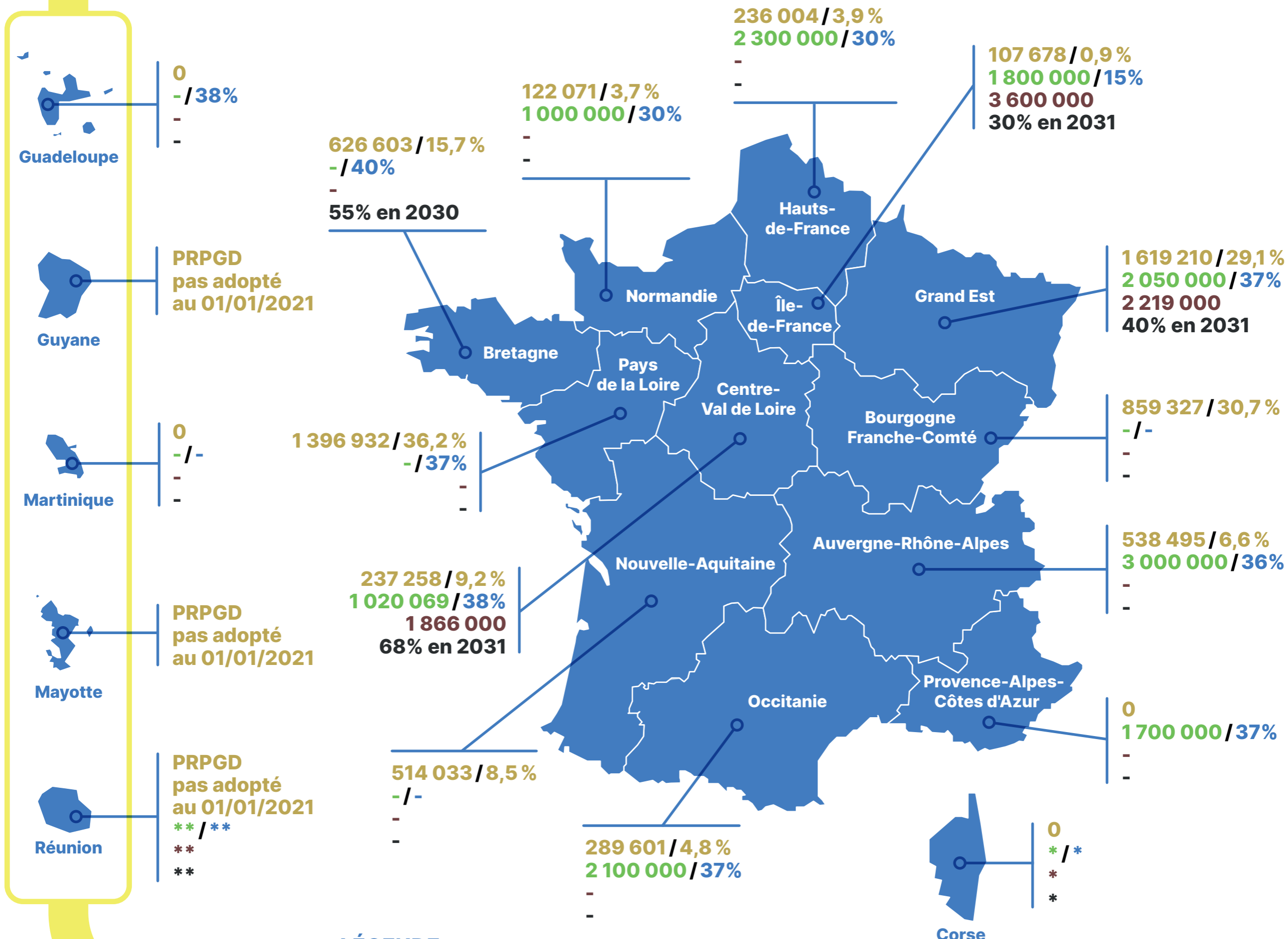


# Déploiement de la taxe incitative (TI) dans chaque Région française

- Nombre et taux d'habitants couverts au 01/01/2021
- Objectif nombre d'habitants couverts en 2025
- Objectif taux d'habitants couverts en 2025
- Objectif nombre d'habitants couverts en 2031
- Objectif taux d'habitants couverts 2030/2031

6,55 millions d'habitants couverts par la TI au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Article 70 loi TECV (2015) : 25 millions d'habitants couverts en 2025



## LÉGENDE

- = pas d'objectif
- \* = PTPGD probablement adopté le 1<sup>er</sup> semestre 2024
- \*\* = PRPGD probablement adopté en 2024

## NOTE DE LECTURE :

Le taux de population couverte par la TI au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est calculé en multipliant par 100 le nombre d'habitants couverts par la TI au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (pop. Sinoe), puis cette somme est divisée par la population totale INSEE 2021.  
 Ex. : 6,6 % de la population d'Auvergne Rhône Alpes était couverte par la tarification incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2021.